

PROCES VERBAL

COMITE TECHNIQUE

Mardi 16 juillet 2019

Grand Cubzaguais Communauté de Communes

ORDRE DU JOUR

- Contrat d'apprentissage
- Tableau des effectifs
- Questions diverses

Présents :

Membres représentant la Communauté de Communes : Messieurs GUINAUDIE Sylvain, SUBERVILLE Jean-Pierre et Mme BOURSEAU Christiane

Membres représentant le personnel : Mesdames CONRAD Elise et NIVELLE Lorène, Monsieur CAREY Guillaume

Représentant l'administration de la collectivité : Monsieur GANTCH Sébastien (DGA) et Madame EYRAUD Magali.

Désignation des secrétaires de séance : Monsieur SUBERVILLE Jean-Pierre et Monsieur CAREY Guillaume.

Monsieur le Président accueille les membres du Comité Technique, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le compte rendu du dernier Comité est approuvé à l'unanimité.

Contrat d'apprentissage :

Les collectivités et leurs Etablissements Publics peuvent, comme les entreprises privées, conclure des contrats d'apprentissage.

Ce sont des contrats définis par le Code du Travail qui permettent à des personnes de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE présente le projet de délibération pour lequel les conseillers communautaires auront à se prononcer lors du prochain conseil communautaire.

Ce projet propose la conclusion, pour la rentrée scolaire de 2019, de 3 contrats d'apprentissage :

- 1 au service crèche des Galopins des Vignes (PUGNAC) pour préparer le diplôme de CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

- 1 au service Micro-crèche de Peujard pour préparer le diplôme de CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance
- 1 au service communication pour préparer un Bachelor Communication.

Les durées de formation varient de septembre 2019 à mai/juin 2020.

Monsieur Jean-Pierre SUBERVILLE souhaite savoir si les maîtres de stage sont formés. Les maîtres de stage proposés justifient de formations et d'expériences professionnelles nécessaires. Néanmoins, les formations en adéquation avec cette nouvelle mission, dispensées par le CNFPT, leur seront proposées.

Monsieur Jean-Pierre SUBERVILLE demande si un contrat moral est établi entre la structure d'accueil et l'apprenti afin que ce dernier reste au sein de la structure après sa formation. Aucun. Les contrats d'apprentissage sont conclus juste pour permettre aux jeunes de se former. Ce sont des tremplins.

Madame Christiane BOURSEAU précise qu'il serait intéressant qu'un bilan et un retour sur expérience soit fait à la fin de ces 1ers contrats. D'autre part, elle souhaiterait savoir quelle sera la plus-value pour le service communication sur ce recrutement. Monsieur Guillaume CAREY, membre du Comité Technique et responsable du service Communication explique qu'il n'est pas chargé en communication de formation mais infographiste, et que le recrutement d'un apprenti permettra au service de passer plus de temps sur la rédaction des articles.

Le Comité Technique émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Tableau des effectifs :

Monsieur Sylvain GUINAUDIE présente le tableau des effectifs modifié, conséquence de la création de 3 postes, au 1^{er} août 2019, proposé au prochain conseil :

- 1 poste d'Attaché Principal, à temps complet,
- 1 poste de Rédacteur Territorial, à temps complet,
- 1 poste d'Animateur Territorial, à temps complet.

Sur ces 3 postes ouverts, seul le poste de Rédacteur Territorial (Animateur MSAP) correspond à un nouveau recrutement.

L'ouverture d'un poste d'Attaché Principal va permettre de faire évoluer la carrière d'un agent qui a été reçu à l'examen correspondant. Quant au Poste d'Animateur Territorial, il est créé pour pourvoir au remplacement de la Coordinatrice Petite Enfance, placée en disponibilité et dont le grade était différent.

Le Comité Technique émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Informations diverses :

Audit RH/RPS (Risques Psychosociaux) et document unique :

Monsieur le Directeur Général des Services annonce que les études sont lancées et que les entretiens individuels et collectifs débiteront dans la semaine pour certains agents. Les autres seront reçus dernière semaine d'août.

La prochaine séance sera fixée en fonction des besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Saint André de Cubzac,
Le 16 juillet 2019,

Le Secrétaire

Le Secrétaire Adjoint

Le Président